

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRE

REUNION DU MARDI 11 OCTOBRE 2022

PV N° 1

Présents : Mme LABETOULLE, MM. CHANUDET, LALANDE, PETIT-PIERRE, VILLATTE.

Excusé : M. BERNARD.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appels du District dans les formes réglementaires dans un délai de 10 jours à compter de la date de notification. Les frais de dossier (75 euro) devront être joints.

* EXAMENS DES DOSSIERS

M. BOUCHERAT Maxence (licence n° 2546070645) : demande de mutation au club de la JS Chambon.

La Commission donne un avis favorable et rappelle que M. BOUCHERAT continuera de couvrir son club d'origine (ES Jarnages-Parsac) pendant deux saisons (2022/2023 et 2023/2024) sous réserve qu'il poursuive l'arbitrage.

M. DIDIER Ludovic (licence n° 560918004) : demande de mutation au club de l'ES Evaux-Budelière.

La Commission donne un avis favorable.

M. RENAUD Aurélien (licence n° 1101113766) : demande de mutation au club de St Agnant de Versillat.

La Commission donne un avis favorable et rappelle que M. RENAUD continuera de couvrir son club d'origine (FC Fursac) pendant deux saisons (2022/2023 et 2023/2024) sous réserve qu'il poursuive l'arbitrage.

M. SIAKA Saindou (licence n° 2546288903) : demande de mutation au club de l'Avenir Sportif de Gouzon.

La Commission donne un avis favorable.

* CLUBS EN INFRACTION

La Commission fait le point sur les clubs pouvant se retrouver en infraction vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage en fin de saison.

Une petite quinzaine serait concernée.

Un mail leur sera adressé prochainement pour les inciter à présenter un(e) candidat(e) aux Formations Initiales en Arbitrage prévues en Creuse les 3 et 4 décembre 2022, et 28 et 29 janvier 2023.

La Présidente : Virginie LABETOULLE.

Le Secrétaire de Séance : Georges CHANUDET.